Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260623-2026_53-DE

Délibération n°2

-

2026-53 | Marché de travaux – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande – Lot n°04 - Avenant n°1

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 19 juin 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Christelle MABON

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Vote	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Bruno GUÉRINEAU, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Philippe ROJO.

Absent(s) :
Carole CHÉNAIS (pouvoir à Marion LE POGAM), Charlène ROLLO (pouvoir à Jacques DÉSIGNÉ)

Monsieur Yann DUBOIS, intéressé par l'affaire, quitte la salle.

Madame le Maire rappelle le marché de travaux conclu dans le cadre de la rénovation d'un ensemble immobilier situé rue de Brocéliande, et notamment les délibérations n°2025-45 en date du 10 juin 2025 et n° 2025-53 en date du 15 juillet 2025.

Le conseil municipal a attribué le lot n°04 – *Charpente bois*, à la SAS La maison DUBOIS sise 1, rue des Marais – ZA Les Rosais à Sixt-sur-Aff (Ille-et-Vilaine), pour un montant de travaux s'élevant à 42 000,00 € HT.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite d'investigations réalisées en cours de chantier, il a été constaté que les élévations en maçonnerie de parpaings présentent une épaisseur réelle différente de celle prévue initialement et sont dépourvues de chaînages structurels.

Ces constats, rendant nécessaires des travaux complémentaires, imposent à la SAS La maison DUBOIS d'étayer provisoirement les ouvrages existants avant la démolition des murs de pignons.

Par conséquent, la mise en œuvre de ces dispositions provisoires de sécurité, comprenant la mise en place d'un étaiement, son maintien pendant la durée des travaux, sa dépose en fin d'intervention ainsi que le montage et démontage d'un échafaudage, entraîne une incidence financière sur le montant du marché public en :

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260623-2026_53-DE

- augmentant son montant de : 1 262,82 € HT
- portant le montant du lot à : 43 262,82 € HT

soit une variation de 3,01 % par rapport au montant initial.

C'est pourquoi, Archiblock, le maître d'œuvre, propose de signer un avenant afin de modifier le montant de ce marché public.

En tenant compte de cet avenant, le montant total des entreprises retenues serait de :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
01	TECHLYS	37 799,10 €
02	SARL LE LUHERN	12 402,60 €
03	AGIR CONSTRUCTIONS	79 080,54 €
04	**LA MAISON DUBOIS**	**43 262,82 €**
05	DRUGEON COUVERTURE	23 951,78 €
06	EMBELL' FAÇADE	52 000,00 €
07	ROUXEL	32 000,00 €
08	ROUXEL	9 800,00 €
09	GUILLOTIN	43 769,33 €
10	FRANGEUL	7 281,00 €
11	SASU GOLFE PEINTURE	21 793,72 €
12	NAVARRO	15 550,50 €
13	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	17 000,00 €
14	NAVARRO	29 715,38 €
	TOTAL	**425 406,77 €**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 et suivants,

VU la délibération n°2025-45 en date du 10 juin 2025 portant résultats de l'appel d'offre du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération n°2025-53 en date du 15 juillet 2025 portant rectification d'erreurs matérielles des résultats de l'appel d'offre du marché de travaux relatif la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2025-54 en date 15 juillet 2025 portant résultats de l'appel d'offre complémentaire du marché de travaux concernant la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2025-98 en date du 11 décembre 2025 relative à l'avenant n°1 du lot n°03 du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2026-13 en date du 17 février 2026 relative à l'avenant n°2 du lot n°03 du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260623-2026_53-DE

VU la délibération 2026-14 en date du 17 février 2026 relative à l'avenant n°1 du lot n°10 du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2026-39 en date du 10 avril 2026 relative à l'avenant n°1 du lot n°01 du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU le marché public d'un montant de 42 000,00 € HT conclu avec La maison Dubois pour le lot n°04,

CONSIDERANT les travaux complémentaires de reprises de structure demandés par le Bureau d'Études Structure et le contrôleur technique,

CONSIDERANT la nécessité de mise en œuvre de dispositions provisoires de sécurité préalablement aux travaux de reprise de structure.

CONSIDERANT que ces modifications entraînent une plus-value de 1 262,82 € HT, portant le montant du lot n°04 de 42 000,00 € HT à 43 262,82 € HT, soit une augmentation de 3,01 %,

CONSIDERANT que ces modifications ne constituent pas une modification substantielle au sens du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la proposition d'avenant n° 1 du lot n°04 transmise par Archiblock, le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **ACCEPTE** l'avenant n°1 du lot n°04 – *Charpente bois,* du marché de travaux susvisé, défini comme suit :

Lot n°04 – Charpente bois (SAS La maison DUBOIS)			
	Marché initial	**Avenant n° 1**	**Nouveau montant du marché**
Montant HT	42 000,00 €	+ 1 262,82 €	**43 262,82 €**

➲ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 23,

➲ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 23 juin 2026,

Secrétaire de séance,
Christelle MABON

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT